

La notion de tutelle n'est pas une notion simple. Le petit Larousse définit le tuteur comme celui qui est « chargé de surveiller les intérêts d'un mineur non émancipé, ou d'un majeur dont la vie et le développement ont besoin d'être protégés ». Au cœur de cette simple définition, on voit poindre une sorte de contradiction entre la notion de surveillance et la notion de protection. Mais est-ce vraiment une contradiction ? La surveillance et la protection ne peuvent-elles être considérées comme complémentaires se corrigeant l'une par l'autre, expression d'une complexité qui est l'essence même de l'homme et de la vie ?

Cette complexité, nous allons la retrouver tout au long des interventions qui constituent ce dossier dont Vie Sociale a voulu situer quelques éclairages, en croisant les regards des personnes et des services concernés par ce sujet et notamment en fonction des réformes qui sont intervenues ces derniers temps et qui ont commencé à prendre effet dès janvier 2009.

Les parents sont les tuteurs naturels de leurs enfants. Mais que se passe-t-il si certains ne s'en sentent pas capables ou éventuellement s'en désintéressent ? C'est à cette question que s'efforce de répondre la tutelle aux prestations familiales. Dans une première partie, nous discuterons le point de vue des professionnels du social chargés de cette mesure et celui d'un responsable familial. Nous y trouverons également une interrogation inquiète sur l'évolution des législations qui poussent à la répression plutôt qu'à l'éducation des responsabilités.

Une seconde partie est consacrée à la réforme qui concerne plus spécifiquement les majeurs protégés et notamment le mandat de protection future qui est une avancée certaine. Mais l'accompagnement doit être travaillé pour que des décisions autoritaires ne soient pas prises en lieu et place des intéressés, sans qu'ils en comprennent la raison ou le bien-fondé. Cela demande du temps et par conséquent des moyens.

Le terme tuteur est souvent synonyme d'abus de pouvoirs et de spoliation pour celui qui est ainsi mis en dépendance d'un autre. Et pourtant, le même terme appliqué à une plante, constitue une aide à son développement à condition qu'elle soit entourée sans être étouffée.

En publiant divers regards sur cette question, notre revue souhaite apporter sa contribution à une réforme dont on se plaît à souligner les aspects positifs, si les actes en suivent les intentions.



5	Introduction Jacques Ladsous
LES TUTELLES AUX PRESTATIONS FAMILIALES	
11	Un regard sur l'histoire des mesures de tutelle enfant Michel Chauvière, Jacques Ladsous
23	La Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial : mesure couronnée, mesure à développer Marc Pimpeterre
35	Déclaration faite au Conseil supérieur du travail social
37	Entre coercition et éducation, quelle place pour la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial ? Christian Bazetoux
LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	
51	Réforme des tutelles : premier état des lieux Laurent Delprat
61	Les notaires, la loi du 5 mars 2007 et le mandat de protection future Jacques Ladsous
71	D'une réforme à l'autre : le droit tutélaire à l'épreuve de son application Benoit Eyraud
93	Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs : de la professionnalisation à l'accompagnement Pierre Bouttier
115	Réflexions sur la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique de majeurs Martine Dutoit
125	La parole des usagers Jacques Ladsous, Martine Dutoit
131	La réforme des régimes de protection des majeurs : le regard d'un juge des tutelles Stéphanie Kass-Danno
151	La réforme de la protection juridique : quel profit pour les majeurs protégés ? Michel Bauer, Christine Mear
163	NOTES DE LECTURE
169	RÉSUMÉS
173	ABSTRACTS

Depuis plus de 100 ans, le **CEDIAS** – lieu de rencontres, de réflexion, d'information, de documentation – édite une revue. Après bien des appellations différentes, sa dénomination actuelle est **VIE SOCIALE**. Cette revue trimestrielle (4 numéros par an) traite des problèmes sociaux aussi bien sous l'angle de la réflexion et de la recherche que sur le plan de l'aide à la décision et de l'action sociale de terrain. Elle s'adresse ainsi **aux acteurs, décideurs et chercheurs**.

Directeur de publication : Marc de MONTALEMBERT

Comité de rédaction : Jean-Yves BARREYRE, Brigitte BOUQUET, Marcel JAEGER, Jacques LADSOUS, Michel PRAT, Jacques RIFFAULT, Antoine SAVOYE, Edouard SECRETAN, John WARD.
Secrétaire de rédaction : Hélène SUTTER

2007		
N° 1	Action sociale et Santé mentale.....	15 €
N° 2	L'action sociale dans les territoires.....	16 €
N° 3	Voix des précaires et langage du social.....	16 €
N° 4	Formation des acteurs du social : II – La professionnalisation.....	16 €
2008		
N° 1	Ceux qui ne demandent rien : le non-recours aux droits sociaux.....	15 €
N° 2	Coopérer avec les parents en protection de l'enfance.....	15 €
N° 3	Madeline Delbré, assistante sociale (1931-1945).....	16 €
N° 4	La mutualité : enjeux passés, défis actuels et perspectives d'avenir.....	16 €
2009		
N° 1	Handicap psychique et insertion sociale.....	16 €
N° 2	Les écrits professionnels : Pratique des écrits, écriture des pratiques.....	16 €
N° 3	La responsabilité entre philosophie, éthique et droit.....	16 €
N° 4	L'éducation populaire : disparition ou mutation ?.....	16 €
2010		
N° 1	Coopérer, coordonner : nouveaux enjeux.....	16 €
N° 2	Humour et rire dans le travail social.....	16 €
N° 3	Les tutelles : regards croisés sur une réforme.....	16 €
N° 4	Du sujet au projet... et réciproquement..... à paraître	
Thèmes en préparation : ▶ L'ingénierie sociale ▶ Nouveaux territoires du social ▶ La médiation		

Tous les sommaires sont consultables sur notre site www.cedias.org

BON DE COMMANDE (*)

NOM, Prénom.....
Adresse.....
Désire recevoir **Vie Sociale** n°
+ Frais de port : **3,15€ (1 n°) / 4,05€ (2 ou 3 n°) / 5,35€ (4 à 7)**
• Désire s'abonner (**) pour **2010 (2011)** France **52€ (54€)** Étranger **61 € (63€)**
• Envoie un chèque bancaire ou postal de

Commande + chèque sont à adresser au **CEDIAS**

5, rue Las Cases – 75007 PARIS

Tél. : 33 (0)1 45 51 66 10 – Fax : 33 (0)1 44 18 01 81 – Mail : cedias@cedias.org

(*) Les organismes sont priés d'envoyer leur commande sur papier à en-tête

(**) **Pour les libraires – 10% sur les tarifs abonnement ou au numéro**

N.B. Sauf avis contraire, l'abonnement est reconduit automatiquement chaque année.